

03/07/2018

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 3 juillet 2018 à 19 h 30. L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par les articles 152 et 156 du Code municipal, aux membres du conseil.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Mesdames les conseillères : Joanne Leblanc  
Maylis Toulouse

Messieurs les conseillers : Pierre Bergeron  
Daniel Sabourin  
Daniel Groleau  
Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Daniel Le Pape, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 19h40 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il avise le conseil de même que les personnes présentes que, tel que requis par l'article 956 du Code municipal, les délibérations du conseil portent exclusivement sur les points à l'ordre du jour.

**#2 CONSTATATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'ordre du jour
3. Dépôt du projet de règlement #2018-068 relatif à la gestion contractuelle
4. Dépôt du projet de règlement #2018-069 abrogeant le règlement #2016-044 portant sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire
5. ~~Dépôt et adoption du projet de règlement d'emprunt #2018-070 décrétant la construction de deux (2) tronçons de rue dans le quartier durable spécifiquement sur les lots #6-164-750, # 6-164-751 et #6-164-752 (retiré)~~
6. Dépôt du projet de règlement #2018-071 abrogeant le règlement #2016-052 relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
7. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
8. Engagement d'une conseillère en développement économique
9. Levée de la séance

Monsieur le maire, Richard Tanguay fait lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est modifié par le retrait du point no. 5 concernant le projet de règlement d'emprunt no. 2018-070.

À l'unanimité, le conseil accepte l'ordre du jour tel que modifié.

**#3 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #2018-068 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseil dépose le projet de règlement #2018-068 relatif à la gestion contractuelle et dont l'avis de motion a été donné lors de la séance du 9 avril 2018.

**#4 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #2018-069 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #2016-044 PORTANT SUR LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseil dépose le projet de règlement #2018-069 abrogeant le règlement #2016-044 portant sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire et dont l'avis de motion a été donné lors de la séance du 4 juin 2018.

**#5 DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT #2018-070 DÉCRÉTANT LA CONSTRUCTION DE DEUX (2) TRONÇONS DE RUE DANS LE QUARTIER DURABLE SPÉCIFIQUEMENT SUR LES LOTS #6 164 750, #6 164 751 ET #6 164 752**

Ce point est retiré

**#6 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #2018-071 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #2016-052 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseil dépose le projet de règlement #2018-071 abrogeant le règlement #2016-052 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et dont l'avis de motion a été donné lors de la séance du 4 juin 2018.

**#7 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 188 684\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveau 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-100**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Weedon informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveau 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE**

**#8**

**ENGAGEMENT – CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Weedon a procédé à la création d'un bureau de projets pour assurer sur son territoire la promotion et le développement économique ainsi que la gestion des projets ;

**CONSIDÉRANT QU'** un concours pour la sélection d'un nouveau conseiller en développement économique a été lancé en mai dernier ;

**CONSIDÉRANT QU'** un comité de sélection a convoqué sept (7) candidats en entrevues et est maintenant en mesure de procéder à une recommandation au conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement du poste est assuré pour la moitié du salaire par le CLD du Haut-Saint-François ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-101**

IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la nomination de madame Lise Pratte à titre de conseillère en développement économique de la municipalité de Weedon à compter du 3 juillet 2018 ;

QUE le conseil autorise Monsieur Richard Tanguay, maire et Monsieur Daniel Le Pape, directeur général à signer le contrat de travail de madame Lise Pratte pour une durée déterminée d'un an avec possibilité de reconduction, dont les conditions ont été établies lors du caucus du 3 juillet 2018 ;

**ADOPTÉE**

**#9**

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**2018-102**

À 19 h 45, Madame Maylis Toulouse propose la levée de cette séance extraordinaire.

---

Daniel Le Pape, Urbaniste, M.ATDR, MBA  
Directeur général / secrétaire-trésorier

---

Richard Tanguay  
Maire